

**Séance publique du 28 mai 2001**

**Délibération n° 2001-0056**

commission principale :

objet : **Désignation d'un représentant au sein de l'Association INTA-AIVN**

service : Délégation générale aux affaires générales - Mission d'audit - Contrôle des gestions externes

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 17 mai 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 23 juillet 1992, la Communauté urbaine a accepté le principe d'une adhésion à l'Association internationale pour le développement et la gestion des villes anciennes et nouvelles (INTA-AIVN).

Cet organisme à vocation internationale a pour objet la promotion des connaissances, des expériences et des pratiques de la gestion et du développement urbain. Il réunit des collectivités publiques appartenant aux pays du nord et du sud et concernées par ces échanges d'expérience.

A la suite du renouvellement du conseil de Communauté, il y a lieu de désigner le représentant de la Communauté urbaine au sein de l'association INTA-AIVN ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 23 juillet 1992 ;

Vu le résultat du scrutin ;

**DELIBERE**

**Désigne** monsieur François-Noël Buffet en tant que représentant de la Communauté urbaine au sein de l'Association INTA-AIVN.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,